



UNE PUYDOMÔISE PREMIERE FEMME PRESIDENTE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



Anne-Marie Bateau succède à
Antoine d'Amécourt à la présidence
du Centre National de la Propriété Forestière

Ce mercredi 13 octobre 2021, Anne-Marie Bateau a été élue présidente du Centre national de la propriété forestière par son conseil d'administration, devenant la première femme atteignant cette fonction. Propriétaire forestière avec ses sœurs dans les Combrailles Puydomôise et dans le Limousin, elle s'est engagée au sein du CNPF depuis 10 ans notamment en qualité de vice-présidente de la délégation Auvergne en 2011, puis présidente de la délégation Auvergne-Rhône Alpes depuis sa fusion en 2017.

Femme de terrain, convaincue de l'intérêt de cet établissement public mais aussi du syndicalisme forestier, elle rejoint Fransylva Puy de Dôme dès 2002 et devient sa présidente de 2008 à 2014.

Le rôle du CNPF, unique établissement public spécialisé et référent de la gestion durable des forêts privées, et celui de Fransylva, défenseur des propriétaires forestiers privés, est en effet chaque jour plus essentiel au vu des enjeux forestiers croissants en raison, notamment, des besoins de la filière, de la nécessaire adaptation des forêts face aux dérèglements climatiques et des attentes sociétales (production de bois, environnement, risques).

À propos du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière est l'établissement public au service du développement de la gestion forestière durable des forêts privées françaises. Ses agents sont des forestiers qui accompagnent et conseillent gratuitement les 3,5 millions de propriétaires privés pour mettre en valeur et préserver 12,5 millions d'hectares de forêts (75 % des forêts métropolitaines). Le CNPF est composé de 11 délégations régionales métropolitaines, ce qui le place au plus près des territoires :

- ✓ pour accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local ;
- ✓ pour participer au développement de stratégies de valorisation des forêts portées par les collectivités ;
- ✓ pour être partie prenante de la filière forêt-bois.

Le CNPF bénéficie également d'un service de recherche et développement, l'Institut pour le Développement Forestier pour répondre aux enjeux d'innovation technique et du défi climatique. Il innove en matière d'outils de diagnostic et d'aide à la décision dans les domaines de la biodiversité, de l'état sanitaire des forêts et de leur sensibilité aux changements climatiques. Il est également à l'origine du Label Bas Carbone grâce à son travail sur la séquestration du carbone en forêt.

À propos de Fransylva

Fransylva Puy-de-Dôme, avec plus d'un millier d'adhérents, représente les sylviculteurs auprès des Elus, de la filière Forêt Bois, et des professionnels impliqués dans la filière forestière.

Elle informe les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques, environnementales et économiques.

Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leurs forêts en acteur économique responsable avec sérénité et les incite à s'engager dans une gestion durable de leurs forêts.